

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 130**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

---

**OBJET**

Subvention allouée à l'association Adelines - Exercice 2016.

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction Enfance Famille  
04 13 31 27 31**

## PRESENTATION

L'association de développement d'entreprises locales d'insertion économique et sociale (ADELIES) est située au 7, impasse Sylvestre, 13 013 Marseille.

Elle a pour objet de « lutter contre l'exclusion et la relégation des groupes sociaux en allant vers des personnes là où elles se trouvent ».

Cette association développe une action spécifique de prévention-animation auprès de jeunes âgés de moins de 13 ans dans le centre-ville de Marseille. Cette action vise à éviter les phénomènes d'errance, de petite délinquance, et à soutenir les familles dans leur rôle éducatif.

L'équipe d'éducateurs et d'animateurs assure une présence sur les secteurs de Noailles et Belsunce. Plus de 600 enfants, dont 250 de manière régulière, sont concernés par cette action.

Le bilan réalisé pour l'exercice 2015 fait état de 561 enfants ayant participé aux animations organisées par l'association, de 316 enfants et de 92 parents rencontrés au cours du travail de rue des éducateurs, de 133 enfants et de 88 parents ayant bénéficié d'un entretien éducatif. 1164 enfants ont été concernés par les interventions à la sortie des écoles du quartier. 192 visites à domicile, dont 134 portant sur le soutien à la parentalité, ont été réalisées et 40 familles ont bénéficié d'un suivi renforcé.

Le Département apporte son soutien à cette action de prévention :

2013 : 27 000 € - 2014 : 27 000 € - 2015 : 27 000 €

## DEMANDE POUR L'EXERCICE 2016 (dossier APR- 157)

Le budget prévisionnel de l'action s'établit à 176 499 €, dont une subvention d'un montant de 27 000 € sollicitée auprès du Conseil départemental.

Les autres financements attendus sont :

- FIPD :	34 000 €
- Politique de la Ville :	34 460 €
- Ville de Marseille :	10 000 €
- CAF :	5 000 €
- ASP (emplois aidés) :	45 409 €
- PRE :	20 630 €

La subvention de fonctionnement au titre du présent exercice est proposée à la hauteur des crédits alloués en 2015, soit un montant de 27 000 € qui fera l'objet d'un versement unique après signature d'une nouvelle convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

## INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 27 000 €, sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 51, nature 6574, programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subvention de fonctionnement aux associations	65 - 51 - 6574	27 000 €

## CONCLUSION

Sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous saurai gré de bien vouloir

- fixer à 27 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association ADELIES au titre de l'exercice 2016 ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL